

OBJET POSE DE REDUCTEURS DE PRESSION SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES,
DE SIGNER LES MARCHES ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION
AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

DEVELOPPER ET AMELIORER LA PERFORMANCE DU RESEAU -qualité et rendement-

La Commune de Saint-Denis, en liaison avec le délégataire, a lancé une étude relative à la pose de réducteurs de pression sur le réseau d'eau potable en vue de réduire le nombre de fuites et leur importance aussi bien sur le réseau public que chez les abonnés.

La forte déclivité du territoire communal entraine effectivement, sur les points bas du réseau, des pressions importantes qui ont pour conséquence la fragilisation des canalisations et des connexions.

L'objectif de cette première étude est de traiter tous les tronçons où la pression est supérieure à 8 bars, en vue de se rapprocher de la pression maximum de 6 bars prévue par le règlement du service de l'eau.

Le tableau suivant indique le nombre de réducteurs de pression à installer par zone traitée :

Zone 1	Montagne	18
Zone 2	Lacroix -Brulé	15
Zone 3	Dattiers-Trinité-Saint François	19
Zone 4	Arnould-Piton Bois de Nêfles	15
Zone 5	Bretagne-Bellevue 2	15
Total		82

Cette opération, qui vise à augmenter les performances du réseau d'alimentation en eau potable, et notamment le rendement, peut être subventionnée par l'Office de l'Eau au taux de 50 % de la dépense éligible

Le plan de financement provisoire (HT) serait le suivant :

FINANCEURS	DEPENSES PUBLIQUE ELIGIBLE (€ HT)	TAUX (%)	Montant (€ HT)
<i>Office de l'eau</i>	1 500 000	50	750 000,00
TOTAL DES SUBVENTIONS			750 000,00
<i>Part Communale (Budget Annexe Eau)</i>			750 000,00
COUT TOTAL			1 500 000,00

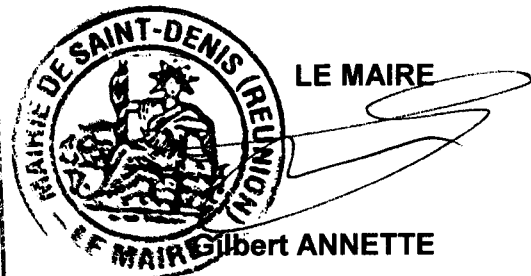
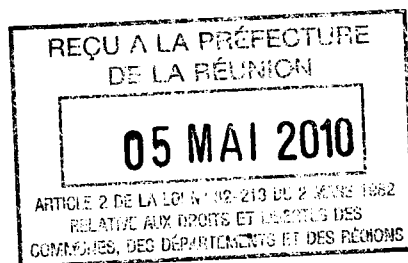
Rapport n° 10/2-05

Les crédits sont prévus au Budget Annexe Eau (chapitre 23 et article 2315).

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver l'opération de pose de réducteurs de pression sur le réseau d'eau potable ;
- 2° de m'autoriser à :
 - a) engager la consultation ouverte, passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, traiter par marchés négociés ;
 - b) solliciter la subvention correspondante auprès de l'Office de l'Eau ;
 - c) signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**OBJET POSE DE REDUCTEURS DE PRESSION SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE
APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES,
DE SIGNER LES MARCHES ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION
AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

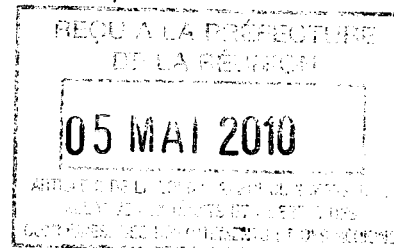
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



- ARTICLE 1** Approuve le projet de pose de réducteurs de pression sur le réseau d'eau potable.
- ARTICLE 2** Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, traiter par marchés négociés.
- ARTICLE 3** Autorise le Maire à solliciter une subvention au taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau pour le financement de l'opération.
- ARTICLE 4** Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.
- ARTICLE 5** La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 23, article 2315 du Budget Annexe Eau.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010

